

de proposer la lecture. Aucun des deux partis n'ayant voulu céder, il fallut renvoyer la séance au jour suivant. A l'ouverture de celle que l'on tint le 16, le Nonce de Scarodub dit: *La Chambre des Nonces n'a obtenu jusqu'à présent aucune satisfaction sur la prière qu'elle a fait faire au Roi, pour que l'on pacifiât avant toutes choses les différends au sujet de l'Ordination d'Ostrog; mais il y a autre chose dont j'ai à me plaindre. Je remarque, que quelques uns des Nonces prennent le ton menaçant, sans faire attention que ceux à qui ils parlent leur sont égaux en qualité. Ce n'est pas que je m'embarasse beaucoup des menaces; j'ai seulement à déclarer, que j'arrête l'activité de la Chambre, jusqu'à ce qu'elle soit instruite en quels termes est l'accommodement de l'affaire d'Ostrog, & jusqu'à quel point il est avancé.* Toutes les peines que l'on se donna pour le faire désister de son opposition, ayant été inutiles, la séance fut remise au 17. Le Directeur en fit l'ouverture par observer, que le Nonce de Lithuanie, qui avoit arrêté l'activité le jour précédent, n'étoit point dans la Chambre. Il demanda si nonobstant son absence, on passeroit outre à traiter des matières qui pouvoient avancer le succès de la Diète, ou si l'on attendoit son retour. Cette demande fit naître de grandes disputes, sans que l'on convint de rien; & comme ce Nonce demeura absent, le Directeur renvoya la séance au 18. Le Nonce de Scarodub y reparut ce jour-là, & dit: *Mrs. Je rends l'activité à la Chambre; mais je vous déclare en même tems, que je ne consentirai à rien que l'affaire de l'Ordination ne soit réglée.* D'autres Nonces dirent, que M. le Nonce de Scarodub s'acharroit à une chose qui n'étoit point de